

SEANCE DU 18 FEVRIER 2013

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le dix huit du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président**.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 18	Absents 12	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 22	Contre 0	Abstentions 0

**Présents :** MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – E. MARCELLI représenté par M. PETRUCCI - F. MARCHETTI – JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON - E. SUZZONI – JM. TEALDI.

**Absent(s) :** MM. – JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY – P. CECCALDI – MD CLAVEAU – J. EMMANUELLI – J. LUCIANI – E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - R. POIRON – I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** M. LUCIANI à A. SANTINI - JB. MARIOTTI à JM. TEALDI - JB. CECCALDI à G. BRUN - E. MUNIER à I. BENIGNI.

**Date de convocation :** 12/02/2013

**Date d'affichage :**

**OBJET :**

**Secrétaire :** JM. TEALDI

PRODUIT DE LA REDEVANCE  
 SPECIALE D'ENLEVEMENT DES  
 ORDURES MENAGERES  
 EXERCICE BUDGETAIRE 2013

Le Président propose de voter le produit 2013 de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères commune par commune.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'arrêter les montants suivants :

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

BUDGET DES ORDURES  
 MENAGERES

ALGAJOLA :	24 339.50 €
AREGNO :	23 122.00 €
AVAPESSA :	2 492.50 €
CALENZANA :	29 539.50 €
CALVI :	423 846.50 €
CATTERI :	2 836.00 €
GALERIA :	22 972.00 €
LAVATOGGIO :	3 348.00 €
LUMIO :	48 351.50 €
MANSO :	2 698.50 €
MONTEGROSSO :	5 654.50 €
MONCALE :	2 324.50 €
SANT'ANTONINO :	3 921.00 €
ZILIA :	4 554.00 €

**Soit un montant total de : 600 000.00 €**

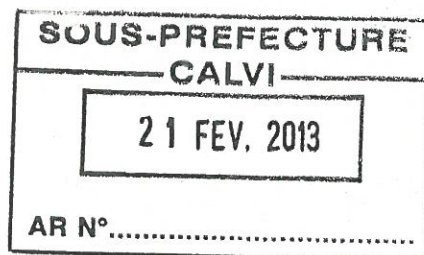
Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** les propositions ci-dessus indiquées.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif Ordures Ménagères 2013.

Certifié exécutoire par le  
 Président, compte tenu de la  
 réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la  
 Sous-Préfecture de CALVI,  
 le*



Fait et délibéré, le 18 février 2013

Pour copie conforme

Le Président

